

**56<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE**

**Procès-verbal de la séance du lundi 20 septembre 2021 à 19h30**

**A la halle polyvalente de Glovelier**

- Présidente** : Mme Céline Grellier, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Raoul Jaeggi, conseiller communal, M. le Maire Jean-Bernard Vallat, M. Pascal Crétin, conseiller communal et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 31 du 9 septembre 2021, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

La présidente, Mme Céline Grellier, ouvre la séance. Elle salue particulièrement M. Pascale Michele, qui a fait une demande de naturalisation et M. Luginbühl des services techniques. Elle salue également les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour ; Michèle Bailat vice-chancelière, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

Suite à différents éléments manquants, le groupe HSA par la voix de M. Girardin, souhaite retirer la motion n°29 intitulée « un projet urbanistique et environnemental par législature dans chaque village » (point 8) de l'ordre du jour. Elle sera reportée au prochain Conseil général.

L'ordre du jour avec le retrait du point 8, est accepté à la majorité.

## **1. Appel**

Michèle Bailat, vice-chancelière, procède à l'appel nominal.

Mme Yvonne Lucchina (PS+Verts) est excusée et remplacée par M. André Irminger  
M. Eric Zuber (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury  
M. Jimmy Wicki (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte  
M. Gérald Membrez (PDC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre  
M. David Allemann (UDC) est excusé et remplacé par M. Nicolas Kottelat  
M. Grégory Gunzinger (UDC) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

## **2. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2021**

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat vice-chancelière, est accepté avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications

Mme Grellier rappelle que la tribune doit être désinfectée après chaque passage et que le port du masque est obligatoire lors des déplacements.

Elle informe des différents documents reçus :

- ◆ Réponse du Gouvernement jurassien quant à la résolution intitulée « ligne Porrentruy-Delémont : pour le maintien de la desserte des gares de Haute-Sorne » ladite réponse se trouve sur le site internet de la commune
- ◆ Courrier de la Ville de Porrentruy : journée de rencontre des Bureaux des Conseils de ville et des Conseils généraux est annulée et reportée à l'automne 2022
- ◆ Invitation à l'inauguration de la remise à ciel ouvert du Tramont située à proximité de l'ancienne décharge de Rosireux.
- ◆ Acquisition d'un système d'enregistrement : Deux offres pour un système d'enregistrement ont été distribuées aux chefs de groupe afin qu'une discussion puisse avoir lieu dans les groupes. Le bureau devra prendre position à ce sujet.

La présidente cède la parole à **M. le Maire Jean-Bernard Vallat** pour les communications du Conseil communal. Il salue le public, les conseillers-ères et les Messieurs de la presse.

#### ◆ Défibrillateurs :

*« Comme cela avait été annoncé lors de la séance du mois de juin, tous les appareils sont posés et en service. 14 défibrillateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire communal avec, au moins, un appareil par village ou hameau. Des cours seront organisés par REA-Jura le 2 novembre prochain pour l'utilisation de ces appareils et pour la recherche de premiers intervenants. Vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat communal. Le prix du cours est d'environ CHF120.- »*

#### ◆ Mises à ban :

*« Les cours d'écoles et les places de jeux seront mises à ban ces prochains jours. Les villages de Courfaivre, Glovelier et Bassecourt sont concernés. Nous espérons qu'avec ces mesures, l'incivilité diminuera et que ces lieux pourront retrouver le calme et la propreté. Cela permettra aussi à la police d'intervenir et de dénoncer les personnes qui se comportent mal dans et sur ces lieux publics ».*

#### ◆ Cabanes forestières :

*« Certaines cabanes forestières posent problèmes avec leurs utilisations et par certains de leurs utilisateurs ! Incivilités bien-sûr, utilisations pas adéquates selon le lieu ou la capacité de la cabane, accès et parcage des véhicules, etc... Le Conseil communal est au courant de cette problématique et dénonce à la police cantonale les cas qui lui sont rapportés ou connus ».*

#### ◆ Journée des Aînés :

*« En espérant que c'est la dernière fois, la Journée des Aînés 2021 est à nouveau annulée cette année ! Comme en 2020, des bons d'achat seront envoyés à toutes les personnes de plus de 70 ans résidant dans la Commune. La commission planche déjà pour l'organisation de l'année prochaine. La Journée de nos aînés pourrait se faire déjà au printemps. Une date au mois d'avril doit encore être confirmée ».*

#### ◆ Mesures SEOD :

*« De nouvelles mesures pour le ramassage des déchets seront en vigueur dès le premier janvier prochain. Je vous en cite quelques-unes dont des mesures qui sont déjà en vigueur :*

### **Ramassage des déchets encombrants (DEC)**

- *Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés.*
- *Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont plus ramassés*
- *Les balles rondes des agriculteurs ainsi que les déchets encombrants des entreprises ne sont pas des déchets urbains incinérables mais des déchets d'entreprise. Ces déchets peuvent être apportés dans des centres de tri, mis dans des conteneurs munis de puces électroniques ou amenés à la décharge de Boécourt. Toutes ces options sont payantes et respectent le principe de la taxe causale.*
- *Il y aura quatre tournées porte-à-porte des encombrants jusqu'à la mise en service du Centre de collecte et de valorisation des déchets (CCV), c'est-à-dire au moins jusqu'à fin 2022. L'objectif est de payer le prix le plus bas en restant ensemble et de ne pas faire de changement avant la mise en service du CCV.*

### **Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères**

- *C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks en fonction du taux de remplissage. Les moloks seront vidés au moins une fois toutes les 3 semaines et le SEOD s'engage à ce qu'aucun molok ne déborde dans les communes.*

### **Ramassage des déchets verts**

- *Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les conteneurs 140 et 240 litres (sac poubelle noir, big bag ou autre) ne seront plus ramassés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Seuls les fagots ficelés seront encore ramassés en plus des conteneurs.*
- *Quelles modifications ? Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac 110 l ne seront plus ramassés.*
- *C'est le SEOD qui définit la fréquence de la vidange des Moloks.*

*« Toutes ces mesures et ces infos figureront sur le mémo-déchets 2022 qui sera distribué en tout ménage à la fin de l'année ».*

#### **◆ Activités « Prenons l'Air » :**

*« Dans le cadre de la campagne « Prenons l'air » lancée par la Fondation O2, la Commune de Haute-Sorne a décidé d'y participer en proposant des activités gratuites **réservées aux habitantes et habitants de Haute-Sorne**. Afin de ne pas louper d'activités, nous vous encourageons à régulièrement vous rendre sur notre site internet ([www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch)) ainsi que sur notre page Facebook. Vous pouvez également vous informer par téléphone au 032 427 00 55. »*

#### **◆ Inauguration Tramont :**

*« La remise à ciel ouvert du Tramont, à proximité de l'ancienne décharge de Rosireux à Bassecourt, est terminée. La population est invitée à visiter cet endroit le 25 septembre prochain entre 9h00 et 12h00. Par ailleurs, vous avez reçu une invitation pour la partie officielle qui se déroulera dès 12h00 et sur inscription. Depuis de nombreuses années, l'ancienne décharge de Rosireux était à l'origine d'une pollution des eaux du Tramont. Des travaux de remise à ciel ouvert et de revitalisation du ruisseau ont été menés cette année.*

*Cette revitalisation apporte une nette amélioration de la qualité de l'eau du ruisseau et permet de rétablir la connectivité longitudinale du cours d'eau pour l'écrevisse à pattes blanches ».*

C. Grellier ajoute qu'afin de favoriser la protection de l'environnement, il n'y aura plus de boisson qui seront mises à disposition. Les gens sont priés de venir avec leur contenant et de repartir avec.

#### 4. Questions orales.

La présidente informe que 4 questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses.

#### **Question no 1 : Sécurité des données informatiques de la commune de Haute-Sorne, posée par M. Michel Lando (UDC) :**

M. Lando interpelle l'exécutif en ces termes :

*« En mai dernier, la Commune de Rolle a été victime d'un piratage informatique. Des hackers se sont emparés de 32 Go de données, dont 64 boîtes de courriel. La « vice society » (comme ils s'appellent) a indiqué qu'elle ciblait d'autres communes.*

*D'où mes 3 questions au Conseil communal :*

- 1. Quel est le degré de sûreté du système informatique de la Commune ?*
- 2. Un audit a-t-il été réalisé à ce sujet ? ou un stress test ?*
- 3. Le Conseil communal a-t-il pu échanger des informations à ce sujet avec des professionnels de la branche, peut-être même avec la Commune de Rolle ?*

*Je remercie le Conseil communal pour sa réponse ».*

#### **Réponse de M. Etienne Dobler, conseiller communal, qui s'exprime en ces termes :**

*« 1. La société AZ informatique est venue faire un audit le 31 août 2021 de l'infrastructure informatique de Haute-Sorne afin d'optimiser la sécurité globale. Une offre sera envoyée et le service informatique soutient cette démarche et espère que les politiques soutiendront également les dépenses nécessaires pour mettre à niveau l'infrastructure informatique de l'administration communale. Le filtre anti-spam de la société Evok qui s'occupe actuellement de la gestion des boîtes mails est très efficace. Il faut également rappeler qu'aucun système informatique peut être sécurisé à 100% et qu'il existera toujours une faille pour les hackers.*

*Toutefois, cette faille vient à 99% des utilisateurs (mots de passe qui fuient, mail virusé ouvert, etc.)*

*2. Un prestataire sécuritaire du nom de NAVIXIA sera mandaté par l'ensemble des communes pour une campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs ainsi que des tests de phishing afin de sortir une statistique sur le comportement utilisateur.*

*3. Une séance réunissant les services informatiques de Delémont, Moutier, Porrentruy, Saint-Imier et Haute-Sorne a eu lieu le 7 septembre 2021 à Porrentruy pour discuter du sujet afin de chercher des solutions pour optimiser / mutualiser les actions de protection et les bonnes pratiques en matière de sécurité.*

*Sécurité informatique des infrastructures :*

*Beaucoup de points ont été vus durant cette présentation. Voici les différentes suggestions survenues durant la séance.*

- Améliorer le filtrage des emails SPAM/SCAM.*
- Une mini formation dynamique et compréhensive organisée chaque semestre (Présentation PowerPoint de 15 min max qui rappelle le changement de mot de passe, fermeture de session, sensibilisation phishing etc).*
- Amélioration du filtrage Web.*
- Ajouter des directives à signer pour responsabiliser l'utilisateur.*
- Faire une offre de l'ensemble des communes pour une campagne phishing et créer des statistiques.*
- Restreindre les droits des utilisateurs.*
- Faire des audits de sécurité en commun et comparer les différentes failles ».*

Une information à la population sera faite par le biais du prochain Journal Haute-Sorne Infos.

**M. Michel Lando est satisfait de la réponse.**

---

**Question no 2 : Pollution lumineuse, posée par Mme Catherine Wolfer, (PS+Verts)**

Mme Wolfer interpelle l'exécutif en ces termes :

*« Madame la Présidente,  
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,  
Chers (ères) collègues,*

*En mars 2018, le Groupe PS-Verts avait formulé une question orale au sujet de la pollution lumineuse émise par l'éclairage LED d'une entreprise de Bassecourt et par une autre entreprise sise Rue des Places à Glovelier.*

*A ce moment-là, il n'existait aucune réglementation. JB Vallat avait pris contact avec les directeurs des entreprises concernées qui s'étaient montrées disposées à discuter. Les éclairages mentionnés étaient installés pour des raisons de sécurité autour du bâtiment.*

*Depuis, une réflexion s'est engagée et la pollution lumineuse constitue une thématique d'actualité. La commune a participé à l'effort collectif avec l'installation de l'éclairage public LED. Les normes d'intensité et de clarté de cette technologie sont garanties. Le choix de l'emplacement et du positionnement des luminaires est fait de sorte que la lumière n'éclaire plus les jardins privés, les façades ou les milieux naturels environnants. Tout cela dans l'idée de préserver la biodiversité et la santé des êtres humains. On le voit bien en Haute-Sorne, le résultat est remarquable !*

*Par conséquent, dans cette mouvance, il est difficile de comprendre que des entreprises de renom choisissent d'installer des enseignes lumineuses provoquant une luminosité excessive. Trois d'entre elles sont installées dans un périmètre restreint à l'entrée Est de Glovelier. Les enseignes récemment posées éclairent tout le quartier mais aussi le pâturage du Droit de Glovelier !*

*C'est pour le moins surprenant surtout si l'on considère que la politique cantonale, formalisée en 2019, vise à réduire les émissions lumineuses. Si on se rend sur le site du canton, on peut lire que (je cite), « actuellement, le canton n'accepte plus la pose de nouvelles enseignes qui resteraient allumées après 22h, hormis lorsqu'une utilisation commerciale nocturne des lieux le justifie (stations-services ; bars, ...) ». Il est écrit également que « l'Etat veille à limiter l'éclairage extérieur des bâtiments en exigeant des dispositifs d'enclenchement automatique plutôt qu'un éclairage permanent lorsque des besoins sécuritaires sont évoqués ». La boucle est bouclée... ce qui me permet de poser ma question :*

*Quel rôle les autorités communales peuvent-elles tenir pour inciter les détenteurs de tels éclairages d'agir en conséquence, dans les meilleurs délais, étant donné que, pour l'instant, le canton table sur une démarche volontaire ?*

*Je remercie le Conseil communal pour ses réponses ».*

**Réponse de Mme le Soltermann, conseillère communale, qui s'exprime en ces termes :**

*« J'ai reçu ce matin la question orale et normalement je dégage du temps l'après-midi pour répondre à la question orale mais malheureusement aujourd'hui, je n'ai pas eu le temps.*

*Je vous propose, Mme Wolfer, de venir assister à une séance de ma commission de dicastère des services communaux afin que vous puissiez voir comment l'on fonctionne et pour trouver ensemble des solutions à ce problème ».*

**Mme Catherine Wolfer est partiellement satisfaite de la réponse.**

- |  |
|--|
| <p><b>5. Prendre connaissance et valider le crédit brut de CHF 190'000.- pour l'aménagement des berges nécessaire à la lutte contre les crues de la Sorne dans le quartier de la Tuilerie à Bassecourt. (message n°170 du 20 septembre 2021)</b></p> |
|--|

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Maire se récusé et sort de la salle étant donné qu'il siège au conseil d'administration des Jardins de la Tuilerie (LJT).

Mme Céline Grellier cède la parole à Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale :

*« Le crédit qui est soumis à votre approbation ce soir touche à l'aménagement des berges nécessaire à la lutte contre les crues dans le quartier de la Tuilerie à Bassecourt.*

*Si le canton évalue d'une manière globale les dangers naturels (cartes de dangers, cadastre des ouvrages) et planifie une stratégie cantonale d'alerte, les communes quant à elles intègrent les études liées aux dangers naturels dans le plan d'aménagement local. Elles établissent des projets de protection contre les dangers pour les zones habitées et élaborent un plan d'alarme d'interventions.*

*Ce projet s'inscrit donc parfaitement dans cette procédure.*

*Comme vous avez pu le lire dans le message, la commune par son exécutif, souhaite profiter des travaux de viabilisation dans le secteur pour éliminer le danger de crues d'une partie des quartiers situés à l'est du village de Bassecourt.*

*Les communes par la législation fédérale et cantonale, ne doivent pas seulement protéger leur population et les habitations, elles ont également le devoir de revitaliser les cours d'eau. La disparition locale de nombreuses espèces perturbe les écosystèmes dans leur ensemble. Une base légale fédérale demande donc à restaurer tout le système en lien avec la fonctionnalité écologique des cours d'eau. Souvent cela passe par un élargissement du lit de la rivière. Ce projet de protection contre les crues inclut cette notion, en plus de la protection hydraulique, puisque que la Sorne sera élargie de 5 à 10 mètres. On peut même dire qu'il est exemplaire.*

*Plusieurs variantes hydrauliques ont été faites pour déterminer celle qui est la meilleure sans péjorer la situation actuelle.*

*Les points principaux à relever pour ce projet :*

- *Plusieurs acteurs étant touchés par cette lutte contre les crues, la commune de Haute-Sorne et la société LJT SA ont signé une convention de répartition des frais qui a été validée par le Conseil communal.*
- *Le maire de la commune s'est récusé à chaque fois que le dossier a été traité.*
- *LJT SA est maître œuvre. Les travaux, les plantations et les aménagements seront validés par la commune. La commune sera conviée aux séances de chantier.*
- *La contribution maximale de la commune n'excédera pas CHF 64'000.-.*
- *L'entretien du couloir de gestion des crues et des aménagements qui y sont liés sera réglé par une autre convention.*
- *Par contre, l'entretien des berges de la Sorne continuera à être fait par la commune.*

*L'arrêté de subventionnement (15 % de la part du canton du Jura et 35% de la part de la Confédération) et l'autorisation pour les aménagements sont datés de novembre 2020.*

*Besoin financier :*

- *Il a d'abord fallu déterminer la part qui incombe à chaque partie.*
- *Une demande à un organe tiers a été faite pour déterminer cette part de manière objective. La part qui a été arrêtée est de 2/3 pour la commune et 1/3 pour LJT SA.*

*Les autres points principaux à relever :*

- *Les coûts sont couverts par la taxe des berges.*
- *C'est un projet subventionné à hauteur de 50%.*
- *Pas de risque de surcoût car un montant maximal a été inscrit dans la convention.*
- *Nous vous proposons de prendre dans la réserve qui a été constituée => aucune charge financière à l'avenir autres que les frais d'entretien des berges de la Sorne sont évalués en moyenne CHF 500.-/an.*

La commission des berges ainsi que la commission des finances se sont positionnées favorablement pour cet objet.

Quant au Conseil communal, il vous recommande d'accepter ce crédit de CHF 190'000.- parce que :

- Nous pouvons profiter de synergies avec la réalisation du projet du quartier de la Tuilerie.
- Que le coût est maîtrisé. La charge financière se résume à l'entretien courant déjà existant.
- Qu'il protège la population et les habitations des quartiers en aval du projet ».

Il n'y a pas de question et ni position des groupes pour ce message.

Au vote, le Conseil général accepte le message par 29 voix pour et deux abstentions.

**6. Prendre connaissance et voter un dépassement de crédit d'engagement de CHF 45'000.- relatif au message n° 122 portant sur un crédit de CHF 255'000.- TTC pour les mesures PGEE 2018 à Glovelier. (message n°171 du 20 septembre 2021)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Céline Grellier cède la parole à Mme Valérie Soltermann, conseillère communale qui s'exprime en ces termes :

« Ce message a reçu le préavis de deux commissions à savoir celles des services communaux et des finances qui ont préavisé favorablement ce message ».

Ce message vise à corriger une erreur rédactionnelle dans le message n°122 qui avait été approuvé par le Conseil général. C'est en recevant les factures qu'on s'est aperçu de l'erreur. En effet, les frais d'honoraires du bureau d'ingénieur n'avaient pas été intégrés.

Lorsqu'on a réalisé l'erreur, on aurait normalement dû stopper les travaux. Étant donné que l'ordre du jour du Conseil général de juin était déjà définitif, un courrier a été envoyé aux chefs de groupe afin de leur demander leur prise de position quant à une poursuite des travaux. Comme personne ne s'est pas opposé, la poursuite des travaux a pu continuer ».

Il n'y a pas de question et ni position des groupes pour ce message.

Au vote, le Conseil général accepte le message par 31 voix pour et une abstention.

**7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre de CHF 800'000.- pour la période 2021-2023 en vue de réaliser des assainissements et des réparations impératifs dans le réseau de collecte et de traitement des eaux usées et/ou pluviales. (message n°172 du 20 septembre 2021)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Céline Grellier cède la parole à Mme Valérie Soltermann, conseillère communale qui s'exprime en ces termes :

« On poursuit notre planification en termes de PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Un petit rappel de ce qu'est un PGEE est décrit dans ledit message. En 2021, des mesures urgentes PGEE ont été réalisées à Glovelier et nous poursuivons notre planification cette année avec le village de Courfaivre. Le visionnage a été effectué entre 2018-2020. C'est un bureau d'ingénieur qui a fait une offre qui n'a pas encore été adjugée. Un crédit cadre permet un peu plus de souplesse si des mesures urgentes devaient apparaître.

La commission des finances et des services communaux ont préavisé favorablement ce message ».

Il n'y a pas de question et ni position des groupes pour ce message.

Au vote, le Conseil général accepte le message à l'unanimité.

**8. Traiter la motion n°29 déposée par le groupe Haute-Sorne Avenir (HSA) intitulée « un projet urbanistique et environnemental par législature dans chaque village »**

A la demande du groupe HSA ce point est retiré de l'ordre du jour.

**9. Réponse à la QE n°58 déposée par le groupe PCSI+RC et intitulée « bâtiments au patrimoine sur Haute-Sorne ».**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tout le monde a pu prendre connaissance de la réponse à la question écrite n°58. C. Grellier demande l'appréciation de M. Voyame, auteur de ladite question. Ce dernier est satisfait de la réponse.

**10. Nomination d'un membre à la commission de dicastère Forêts, pâturages et affaires bourgeoises**

Mme Céline Grellier demande la prise de position du groupe PDC. M. Steiner (PDC) informe que c'est M. Arnaud Viatte qui se retire de la commission de dicastère Forêts, pâturages et affaires bourgeoises.

Quant au groupe HSA, il propose la nomination de M. Patrick Müller à la commission de dicastère Forêts, pâturage et affaires bourgeoises.

C. Grellier remercie M. Viatte pour son dévouement et félicite M. Müller pour sa nomination.

La candidature n'est pas contestée et le Conseil général accepte cette nomination.

**11. Nomination d'un membre à la commission de dicastère Ecoles, formation et affaires sociales**

La présidente, Mme Grellier, informe qu'elle se retire du dicastère Ecoles, formation et affaires sociales.

Le groupe PDC propose la nomination de M. Arnaud Viatte à la commission de dicastère Ecoles, formation et affaires sociales.

La candidature n'est pas contestée et le Conseil général accepte cette nomination.

**12. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. PASCALE Michele Luciano et de ses enfants SNIGIREV Ivan, PASCALE Nicola et Varsonofi.**

Mme Céline Grellier cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

M. le Maire s'exprime en ces termes et remercie M. Pascale de sa présence ce soir :

*« Monsieur Pascale est né et a vécu à Granges jusqu'en 1969. Depuis cette date, il a vécu dans le Canton du Jura et depuis 2011 à Bassecourt. Il est marié depuis 2009 avec Olga Pascale. Ils ont deux enfants en commun : Nicola et Varsonofi, qui sont inclus dans la demande. Madame Pascale a 2 enfants de son premier mariage, dont Ivan qui est également inclus dans la demande. Le frère et la sœur de Monsieur Pascale vivent dans le Jura.*

*Depuis 1969, Il a effectué toute sa scolarité à Delémont, puis il a suivi une formation de mécanicien outilleur chez Schaublin, où Il a obtenu son CFC. Depuis, il a toujours travaillé dans différentes entreprises suisses, et dès 2006 il est employé par Precitrame à Tramelan.*

*Madame et Monsieur Pascale sont propriétaires d'une maison à Bassecourt depuis 2019.*

*Michele Pascale désire acquérir la nationalité suisse car il a toujours vécu en Suisse, y est bien intégré et n'imagine pas sa vie ailleurs. La demande est également valable pour ses deux enfants mineurs.*

*Monsieur Snigirev, quant à lui, a vécu en Russie jusqu'en 2009, puis a vécu dans le Jura depuis cette date. Il est arrivé à Bassecourt en 2011.*

*Depuis 2018, il fait un apprentissage d'opérateur sur machines automatisées chez BAT à Boncourt. Avant son apprentissage, il faisait partie du FC Bassecourt.*

*Monsieur Snigirev souhaite acquérir la nationalité suisse car il désire faire l'armée. Il a vécu la plus grande partie de sa vie en Suisse et il se sent bien ici.*

*Selon les services à la population du Canton du Jura, et après les auditions, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre leurs demandes de naturalisation ».*

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Céline Grellier remercie les personnes qui ont préparé la salle, les membres du Conseil général, le Conseil communal, la vice-chancelière, ainsi que le chancelier pour leur participation et leur engagement durant cette séance.

Mme Céline Grellier lève la séance à 20h30.

Bassecourt, le 20 septembre 2021

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

La Présidente

La vice-chancelière

Céline Grellier

Michèle Bailat



